

8 juillet 2025 Province de Québec
Municipalité du Canton de Hope
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal du Canton de Hope, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce huitième jour du mois de juillet de l'an deux mil vingt-cinq, à vingt heure, sont présents :

Annick Arsenault
Colette Plusquellec
Magella Grenier
Linda Delarosbil
Patricia Delarosbil

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Hazen Whittom.

La directrice générale est aussi présente.

92-2025 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Linda Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

93-2025 **ACCEPTATION ET SUIVI DES PROCÈS VERBAUX DU 3,16 ET 25 JUIN 2025**

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 3, 16 et 25 juin 2025 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

94-2025 **COMPTES**

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes certificats no 07-25 et 07A-25 au montant de 62 142.23\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Adoptée

95-2025

TOITURE - TERRASSE

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'option #1 et fasse faire les plans par Les dessins MB.

Adoptée

96-2025

HÉBERGEMENT INFONUAGIQUE SUITE FINANCIÈRE
AURORA

Il est proposé par Colette Plusquellec et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de Mégagest soit l'an 1 à 0\$ et les année 2 et 3 à 1190\$ annuel.
Que Nancy Castilloux soit autorisée à signer l'entente.

Adoptée

97-2025

ENGAGEMENT CANTINE

Il est proposé par Linda Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que Evan Fleury et Marie Josée Grenier soient engagés comme cuisiniers sur appel à un taux horaire de 17\$/heure.

Adoptée

98-2025

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 393 703
\$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR L'ACHAT
D'UN CHARGEUR SUR ROUES POUR LES OPÉRATIONS
LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE
SAINT-ALPHONSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Hope est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure («RGMRAB»);

CONSIDÉRANT QUE le 19 juin 2025, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense n'excédant pas 393 703 \$ et un emprunt du même montant pour l'achat d'un chargeur sur roues pour les opérations lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Hope a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le #2025-01 dans les 15 jours suivant son adoption ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la municipalité depuis la réception du règlement d'emprunt # 2025-01;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Hope, conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, approuve le règlement d'emprunt # 2025-01 de la Régie intermunicipale de gestion de matières résiduelles Avignon-Bonaventure et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la municipalité du Canton de Hope approuve le règlement d'emprunt # 2025-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la secrétaire-trésorière de la RGMRA, madame Cathy Cauvier.

Adoptée

99-2025

DON

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse les dons suivants :

Fondation du suicide	25
Défi Alzheimer	50

Adoptée

100-2025

BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de MC électrique pour l'installation d'une borne de recharge électrique au coût de 1 404.46\$.

Adoptée

101-2025

**SENTINELLES POUR STATIONNEMENT - PARC
D'AMUSEMENT DE HOPE**

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité achète 2 sentinelles pour le stationnement du parc d'amusement.

Adoptée

102-2025

**ADOPTION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À
L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA
LANGUE OFFICIELLE PAR LA MUNICIPALITÉ DU
CANTON DE HOPE**

ATTENDU que la sanction, le 1er juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

ATTENDU que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

ATTENDU que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

ATTENDU que le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

ATTENDU que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

ATTENDU l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité du Canton de Hope jointe en Annexe (ci-après la « Directive »);

QUE cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la Municipalité;
- diffusée au personnel de la Municipalité;

révisée au moins tous les cinq ans.

Adoptée

103-2025

ADOPTION DU 2^{ième} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 327-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2011« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité que le 2^{ième} projet de Règlement numéro 327-2025 modifiant le Règlement numéro 259-2011(Règlement de zonage) de la municipalité de Hope soit adopté.

Le 2^{ième} projet de Règlement numéro 327-2025, modifiant le Règlement numéro 259-2011 (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope, contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la municipalité de Hope pour fin de consultation.

Adoptée

104-2025

5-7 MUSICAL

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité organise un 5 à 7 musical au Parc d'Amusement de Hope le 8 août.

Adoptée

105-2025

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Patricia Delarosbil que la séance soit levée.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Hazen Whittom, maire

Nancy Castilloux,
Dir.gén

